

EXTRAIT DE DÉCISION DIFFUSÉ AU BULLETIN OFFICIEL DES DECISIONS SUR LE SITE INTERNET DE L'EPSF

Numéro de dossier	Date de décision
Réf : 2017030010	31/05/2017

Référence de la décision : A/GF/2017-04-052

Modification du certificat de sécurité partie B de la société ECORAIL TRANSPORT

A été modifié la partie B du certificat de sécurité de la société ECORAIL TRANSPORT, afin d'assurer des services ferroviaires de transport de fret, à l'exclusion du transport de marchandises dangereuses, sur de nouvelles sections de lignes.

Cette modification de la partie B du certificat de sécurité ne change pas la date de fin de validité qui reste fixée au 7 juillet 2021.